



## Lignes directrices du programme pour les parcs clés d'ACDelco (PPC)

Le programme des parcs clés d'ACDelco (PPC) est un programme de fidélisation auquel peuvent participer les entreprises canadiennes qui ont un parc automobile admissible. Le programme PPC d'ACDelco offre des avantages supplémentaires aux parcs clients en fonction de leurs achats de produits ACDelco pour l'entretien des véhicules de leur parc et de l'équipement de ce dernier. Ces avantages visent à accroître l'efficacité du parc et à réduire les temps d'arrêt des véhicules et les frais d'exploitation connexes.

### Structure et avantages du programme

- Crédit trimestriel : qualifiez-vous pour obtenir un crédit trimestriel sur tous les achats de pièces admissibles d'ACDelco. Le crédit est appliqué à la fin de chaque trimestre du calendrier civil et est attribué par l'entremise du distributeur autorisé admissible d'ACDelco Canada.
- Aucuns frais mensuels ni annuels : seulement une exigence d'achat trimestriel de 6 500 \$.
- Formation sur le service/secteur d'activités : accès à un nombre illimité de cours en ligne couvrant toutes les spécialisations enseignées et obtention de rabais sur la formation en classe.
- Catalogue de pièces en ligne CONNECTION : outil pour commander des pièces en ligne connecté par l'intermédiaire d'un distributeur local d'ACDelco.
- Tarif réduit sur les forfaits d'abonnement aux Systèmes techniques de livraison (TDS).
- Bulletin du programme pour parcs clés
- Soutien d'Info-Ligne pour toute question se rapportant à la formation et aux programmes.

### Admissibilité au programme

- Ouvert aux entreprises canadiennes qui entretiennent et exploitent un parc automobile d'au moins 15 véhicules ou pièces d'équipement motorisé et qui les entretiennent à l'interne.
- Installent toutes les pièces achetées sur les véhicules de leur propre parc.
- Font d'ACDelco le premier choix des membres du programme PPC pour des produits automobiles de qualité et achètent pour une valeur d'au moins 6 500 \$ (avant taxes et déduction des retours) en produits ACDelco par trimestre de l'année civile.
- Doivent actuellement acheter auprès d'un distributeur canadien ACDelco autorisé.
- Les concessionnaires GM actifs, les grossistes, les centres de service indépendants, les centres de services de détail, les distributeurs-entrepôts et toute autre entité qui ne correspond pas à la définition de parc automobile d'ACDelco sont exclus de ce programme.
- Pour participer, il faut s'inscrire.
- Il faut être approuvé par un distributeur ACDelco et par ACDelco. Le distributeur ACDelco commanditaire désigné et le chef de district ACDelco du membre doivent donner leur approbation. Seul un distributeur commanditaire s'occupe de présenter des déclarations. Les distributeurs secondaires ne sont pas admissibles à ce programme.
- L'inscription doit être faite au nom du particulier et au nom du parc de véhicules; le particulier doit transmettre tous les renseignements sur son entreprise.

### Inscription/annulation

- Chaque parc de véhicules doit officiellement s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription fourni par son distributeur commanditaire OU par son chef de district ACDelco, et il doit approuver l'entente du programme pour les parcs automobiles clés d'ACDelco.
- La date d'inscription officielle du membre au programme PPC d'ACDelco sera déterminée en fonction de la date à laquelle le formulaire a été présenté.

# PPC

## PROGRAMME PARCS CLÉS

- Chaque parc PPC recevra un code de compte exclusif de 6 chiffres commençant par 5.
- Chaque membre doit être commandité par un distributeur ACDelco autorisé qui devra confirmer sa commandite. Il ne peut y avoir qu'un seul distributeur commanditaire et qu'un seul commanditaire qui fait les déclarations.
- Chaque membre peut annuler à tout moment, pour quelque raison que ce soit, en remplissant un formulaire d'annulation

## Qualifications trimestrielles à des crédits

- Pour être admissible à une remise, il faut effectuer des achats de produits ACDelco d'une valeur d'au moins 6 500 \$ par trimestre civil.
- Lorsqu'un compte du parc PPC ACDelco achète des pièces ACDelco, il peut obtenir un crédit sur ses achats de 5 % (remise) administré par l'entremise de son distributeur commanditaire et de son distributeur ACDelco qui présente les déclarations, avec des achats d'au moins 6 500 \$ au cours de ce trimestre civil particulier. Toutes les remises sont directement versées au distributeur commanditaire pour être transmises au parc clé client.
- Les trimestres sont définis comme suit : de janvier à mars, d'avril à juin, de juillet à septembre et d'octobre à décembre.
- Le crédit de 5 % est appliqué si le seuil est atteint et est attribué pendant le mois qui suit le trimestre civil.
- Seuls les achats effectués auprès d'un distributeur ACDelco canadien autorisé et déclarés dans le système eSmart seront admissibles au crédit trimestriel. On ne pourra pas déclarer les achats manuellement.
- Pour être admissible au crédit trimestriel, chaque distributeur ACDelco doit avoir rempli les étiquettes eSmart et autorisé l'inscription pour le parc.
- Les achats peuvent être effectués auprès d'un (1) seul distributeur canadien autorisé ACDelco, désigné comme étant le commanditaire du programme. Les achats effectués ailleurs qu'auprès du seul distributeur commanditaire ACDelco canadien ne seront pas admissibles aux montants d'achat minimums trimestriels et aux ristournes.
- Les comptes de parc qui achètent pour une valeur inférieure à 6 500 \$ en pièces ACDelco au cours d'un trimestre civil ne recevront pas de crédit ACDelco pour l'ensemble du trimestre.
- Si le compte d'un parc s'inscrit au programme PPC au milieu d'un trimestre, une moyenne des mois actifs au cours du trimestre d'inscription sera calculée pour établir le montant du crédit trimestriel.
- Si le compte d'un parc est annulé dans le programme PPC au milieu d'un trimestre (au cours du trimestre qui n'a pas été payé, par exemple, s'il envoie le formulaire d'annulation en mars et que nous traitons les crédits du deuxième trimestre), il ne sera pas admissible à un crédit. Un compte de parc doit être membre actif pendant au moins trois mois au cours du trimestre civil pour être admissible à un crédit.
- Les achats seront évalués mensuellement et leur rapprochement se fera chaque trimestre. Chaque compte sera informé s'il n'atteint pas le seuil minimal d'achats par mois et par trimestre. Chaque compte client aura le trimestre suivant pour atteindre l'objectif minimum d'achats mensuels. Si le compte client n'est pas en mesure d'atteindre ces exigences d'achat, il sera retiré du programme.